



Règlement du concours **« Gagnez l'une des bourses de 1 000 \$ offertes par l'UQAR »**

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « **Gagnez l'une des bourses de 1 000 \$ offertes par l'UQAR** », il suffit de réunir les conditions d'admissibilité mentionnées ci-dessous.

Aucun achat requis.

Aucune autre forme de participation que celle énoncée ne sera acceptée.

Limite d'une seule participation par personne pendant la durée du concours.

Ce concours se déroule sur le site Web de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) :

- 300, allée des Ursulines, C. P. 3300, succ. A, Rimouski (Québec) G5L 3A1

Et entrera en vigueur le 26 août 2022 (heure de l'Est) et se termine le **mercredi 2 novembre 2022 à 21 h** (heure de l'Est) (« date de clôture du concours »).

En prenant part au concours, les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours et déchargent entièrement et à jamais l'UQAR (et tous leurs partenaires contractuels, consultants, agences de publicité et agences de promotion, sociétés affiliées et leurs administrateurs, membres de la direction, agents et employés, incluant tous leurs successeurs, héritiers, ou ayants droit) de toutes causes d'action et réclamations, quelle qu'en soit la nature, qu'ils puissent avoir maintenant ou après contre l'UQAR et les autres personnes précédemment mentionnées, en lien avec le concours ou le prix gagné.

2. ADMISSIBILITÉ

Les participants sont invités à remplir le formulaire de participation en ligne et cocher la case « Oui, je désire participer au concours » sur le formulaire d'inscription aux portes ouvertes virtuelles du 2 novembre 2022 – www.uqar.ca/visitez, pour courir la chance de gagner une bourse de 1 000 \$ de l'UQAR lors de leur première année d'études à temps complet ou à temps partiel dans un programme de baccalauréats offerts à l'UQAR pour l'année scolaire 2023-2024 ou 2024-2025 ou 2025-2026. Une bourse de 1 000 \$ sera tirée au hasard parmi les participants de l'activité pour le campus de Rimouski et une autre de 1 000 \$ parmi les participants de celle du campus de Lévis. Les bourses seront versées aux étudiants inscrits après la date limite de paiement des frais de scolarité du trimestre concerné sur présentation de la lettre de

confirmation au guichet étudiant et seront versées aux étudiants dont le dossier est en règle (ayant un solde dû à l'UQAR de zéro).

Pour être admissible au concours, le participant doit :

- être résident du Québec;
- être âgé de 18 ans et plus au moment de se prévaloir de ladite bourse;
- avoir rempli tous les champs du formulaire de participation;
- avoir participé à l'une des séances d'information virtuelles sur les programmes de l'UQAR dans le cadre de l'activité portes ouvertes, campus Rimouski et Lévis;
- fournir une adresse de courriel et un numéro de téléphone valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le joindre.

Sont exclus du concours les employés et agents de toute société affiliée de l'UQAR et à ses agences de publicité ou de promotion, de même que les personnes qui logent au même domicile qu'eux. Sont également exclus les employés et les agents de tout commanditaire, s'il y a lieu, de même que les personnes qui logent au même domicile qu'eux.

3. PRIX

Deux (2) gagnants ou deux (2) gagnantes remporteront le prix suivant:

- Un (1) participant campus Rimouski : Une bourse de 1 000 \$ de l'UQAR lors de leur première année d'études à temps complet ou à temps partiel dans un programme de baccalauréats offerts à l'UQAR pour l'année scolaire 2023-2024 ou 2024-2025 ou 2025-2026.
- Un (1) participant campus de Lévis : Une bourse de 1 000 \$ de l'UQAR lors de leur première année à temps complet ou à temps partiel dans un programme de baccalauréats offerts à l'UQAR pour l'année scolaire 2023-2024 ou 2024-2025 ou 2025-2026.

La valeur totale maximum du prix s'élève à 2 000 \$.

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre d'inscriptions valides reçues.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne sont pas remboursables, non transférables et non monnayables. Les prix seront remis par l'UQAR uniquement aux personnes ayant gagné par tirage au sort.

4. TIRAGE

Le tirage au sort des gagnants sera effectué par un représentant de l'UQAR 300, allée des Ursulines, Local E-214 parmi toutes les inscriptions valables qui auront été reçues avant la date de clôture du concours.

Date du tirage: Le lundi 7 novembre 2022 à 9 h (heure de l'Est).

Les participants sélectionnés seront contactés par téléphone par un représentant de l'UQAR dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Seuls les participants sélectionnés seront contactés.

Pour être déclarés gagnants et recevoir le prix, les participants sélectionnés doivent remplir les conditions d'admissibilité et avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique lors de l'appel téléphonique avec un représentant de l'UQAR responsable du concours. Les participants sélectionnés devront de plus signer le formulaire de déclaration du gagnant et d'exonération de responsabilité qui leur sera transmis par courriel et le retourner dans les deux (2) jours ouvrables suivant sa réception. Le formulaire de déclaration du gagnant et d'exonération de responsabilité comprend une confirmation du respect des règlements et des modalités du concours et une acceptation de la non-responsabilité des commanditaires et des administrateurs du concours à l'égard des réclamations et responsabilités résultantes de tout litige en rapport au concours ou au prix reçu. Le défaut de respecter l'une des conditions susmentionnées entraîne la disqualification des participants sélectionnés et le tirage au sort d'un autre participant qui devra également répondre aux mêmes critères afin d'être déclaré gagnant, et ce, jusqu'à l'octroi du prix.

Après cela, les participants recevront respectivement une lettre officielle de l'UQAR à remettre au moment d'entamer leurs études à temps complet à l'UQAR dans un des programmes de baccalauréat offert à l'UQAR afin d'appliquer la bourse à leur compte étudiant.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En prenant part au concours, les participants consentent à l'utilisation par l'UQAR de leur nom, de leur ville de résidence, de leur photographie, de leur voix et de leur image à des fins de publicité, dans tous les médias et sans contrepartie monétaire ou autre.

6. AUTRES CONDITIONS

Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'UQAR et sont sujets à vérification par un représentant de l'UQAR.

L'UQAR ne peut être tenue responsable des formulaires de participation perdus, volés, reçus en retard, ou incorrectement acheminés, des problèmes ou des dysfonctionnements techniques de son réseau ou de logiciels, de la non-réception de formulaires de participation par l'UQAR en raison de problèmes techniques ou d'encombrement de son réseau ou encore de toute autre combinaison de ces éléments, y compris les préjudices ou les dommages subis par le téléphone d'un participant, ou d'une autre personne, liés au concours ou résultant de celui-ci.

Toute inscription frauduleuse, incomplète ou obtenue de source non autorisée, enregistrée en retard, de nature à être inéquitable envers les autres participants ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

L'UQAR se réserve le droit de remplacer le prix par un autre d'une valeur, selon elle, égale ou supérieure, dans le cas où le prix ne serait plus offert, quelle qu'en soit la raison.

L'UQAR se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le Concours ou les prix. Les participants acceptent de se conformer aux décisions des représentants de l'UQAR, lesquelles sont finales.

Le présent règlement est disponible sur le site Web www.uqar.ca/visitez et également au Bureau du recrutement étudiant de l'UQAR situé au 300, allée des Ursulines, C. P. 3300, succ. A, Rimouski (Québec) G5L 3A1, bureau E-214 et sur demande au 1 800 511-3382, poste 1427.